



A
P
H



Brocante d'Hériménil du 30 août 2026

Organisée par Familles Rurales en partenariat avec le Tennis de Table et APH

BROCANTE du 30 août 2026

Organisée par les associations **Familles rurales, de la pêche et du Tennis de Table** d'Hériménil

Cette année, la brocante se tiendra **avenue du Stade et rue des Hortensias**.

Les inscriptions se feront auprès de :

Monsieur Philippe CARBILLET
15 rue des Hortensias - 54300 Hériménil
Tél. : 06-27-82-69-44

En complétant et signant le bulletin d'inscription en annexe, accompagné impérativement d'une copie de votre pièce d'identité recto/verso et de votre règlement en espèces ou par chèque libellé à l'ordre de Familles Rurales. Le tout est à déposer avant le 18 août 2026.

Pour des raisons de sécurité, le stationnement des véhicules sur les emplacements réservés à la brocante est autorisé uniquement à côté du stand. Prévoir votre métrage en conséquence. Aucun véhicule stationné sur la brocante ne pourra circuler avant l'ouverture des barrières par les organisateurs.

Placement à partir de 5h30 – Ouverture des barrières à 18 h

En fin de brocante, les exposants devront impérativement récupérer leurs déchets.
Les tarifs sont les suivants :

- ✓ Habitants Hériménil : 12 € les 5 premiers mètres
3 € le mètre supplémentaire
- ✓ Extérieurs : 15 € les 5 premiers mètres
3 € le mètre supplémentaire

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Nombre de mètres à réserver : _____

Montant dû _____ Paiement en espèces ou chèque ⁽¹⁾

Nature des objets vendus (la vente des boissons et restauration sur place est réservée aux associations) : _____

Je soussigné(e), participant non professionnel à la vente au déballage désignée ci-dessus, atteste sur l'honneur :

- ✓ N'avoir participé dans l'année à aucune autre vente de même nature ⁽¹⁾
- ✓ Avoir participé à une seule autre vente de même nature dans l'année, à _____ le ____/____/2026. ⁽¹⁾

Je déclare également sur l'honneur que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels et usagés.

A

Le

Signature

⁽¹⁾ Rayer la mention inutile

*Joindre la photocopie d'une pièce d'identité recto verso ainsi que votre règlement en espèces ou par chèque libellé à l'ordre de Familles Rurales.
Pour les mineurs, une autorisation parentale est obligatoire.*